

Règlements du camping

1. **Circulation**

Pour la sécurité de tous, la vitesse permise sur le terrain est de 10 km/h. Notez que la circulation de VTT est interdite.

2. **Sécurité- Jeux**

Les installations de jeux doivent être utilisées par les enfants sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents. Ceux-ci sont tenus entièrement responsables de tous les gestes posés par leur(s) enfant(s) sur le camping.

3. **Bruit – respect du voisinage**

Les campeurs sont priés d'éviter tout bruit qui pourrait gêner leurs voisins. Le couvre-feu est à 23h00.

4. **Animaux**

Les chiens et autres animaux de compagnie sont permis sur le terrain, en autant que ceux-ci soient toujours tenus en laisse. Ils ne doivent pas être laissés seuls en l'absence de leur maître.

5. **Propreté des lieux**

Chaque campeur est responsable de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain et des installations. L'emplacement mis à la disposition pour le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel il a été trouvé à l'arrivée.

6. **Sécurité-vol**

Le propriétaire assure une surveillance du terrain. Le client garde la responsabilité de sa propre installation. En tout état de cause, il est invité à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de son matériel.

7. **Feux**

Vous pouvez acheter du bois au bureau d'accueil pour faire un feu. Il est interdit de couper des arbres ou des branches. Les feux de camps sont permis dans les foyers seulement et la direction se réserve le droit d'interdire les feux en cas de grands vents. Le feu doit être éteint après 23h00. SVP bien arroser le foyer.

8. **Départ**

La journée de votre départ vous devez libérer l'emplacement au plus tard 13h00

Le propriétaire se réserve le droit d'expulser tout campeur qu'il jugera à sa seule discrétion indésirable.

Nous vous souhaitons un agréable séjour !

La direction et les employés du Camping Barachois

